

Bruxelles, le 16 novembre 2015
(OR. en)

13989/15

COMPET 507
MI 711
IND 183

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	<i>Préparation de la session du Conseil "Compétitivité" des 30 novembre et 1^{er} décembre 2015</i> "Check-up" de la compétitivité: Évolution de la situation économique et intégration de la compétitivité dans tous les domaines d'action - <i>Présentation par la Commission</i> - <i>Présentation du rapport de la présidence sur l'intégration de la compétitivité dans tous les domaines d'action</i> - <i>Échange de vues</i>

INTRODUCTION

Lors de sa réunion de mars 2014, le Conseil européen a estimé que l'Europe a besoin d'une base industrielle solide et compétitive, du point de vue tant de la production que des investissements, en tant que moteur essentiel de la croissance économique et de l'emploi.

Pour réaliser cet objectif, le Conseil européen a souligné que les **questions relatives à la compétitivité** industrielle devraient être **systématiquement intégrées** dans tous les domaines d'action de l'UE¹.

¹ Doc. EUCO 7/1/14 du 21 mars 2014.

Le trio constitué des présidences italienne, lettone et luxembourgeoise (dont le mandat couvre la période allant du second semestre de 2014 à la fin de 2015) a donné suite à l'appel du Conseil européen et l'ont inscrit au premier rang des priorités de leur programme de travail conjoint².

S'appuyant sur les travaux menés sous les présidences italienne et lettone, la présidence luxembourgeoise a mis à profit les six derniers mois pour mettre en pratique un certain nombre d'innovations visant à faciliter davantage la mise en œuvre concrète de l'intégration de la compétitivité dans les travaux de la formation "Compétitivité" du Conseil (ci-après le "Conseil "Compétitivité").

La présidence luxembourgeoise s'est concentrée en particulier sur les deux axes de travail suivants:

- L'introduction de **nouvelles méthodes de travail** destinées à faciliter l'intégration de la compétitivité dans tous les domaines d'action tout en améliorant le fonctionnement du Conseil "Compétitivité", par exemple la mise en place du "check-up" de la compétitivité, l'établissement par la présidence de la liste des questions à intégrer ("liste d'intégration"), qui traite des principales propositions - en cours ou à venir - susceptibles d'avoir une incidence notable sur la compétitivité, ainsi que l'organisation de réunions conjointes de plusieurs groupes de travail couvrant différents domaines de compétence en vue de favoriser une approche intégrée de la compétitivité.
- Une analyse approfondie d'une série de **questions de fond relatives à la compétitivité de l'UE** - par exemple la création d'un environnement plus propice aux investissements dans l'UE, le renforcement de la compétitivité des industries grandes consommatrices d'énergie, l'amélioration du fonctionnement du marché unique et de la qualité générale du cadre réglementaire ainsi que la meilleure prise en compte des besoins des PME³ - destinée à recenser les éventuels freins et les actions à entreprendre en priorité.

La présidence a abordé ses travaux en s'attachant à déterminer la **valeur ajoutée européenne** et a, à cet effet, mis l'accent sur les actions au niveau de l'UE qui sont susceptibles de présenter des avantages tangibles pour les citoyens et les entreprises, notamment les PME.

² Doc. 11258/14.

³ Ces questions sont exposées en détail dans le corps du présent rapport.

Faisant fond sur les travaux réalisés dans ce contexte, le rapport figurant en annexe entend dresser le bilan des progrès accomplis et donner un aperçu du travail effectué sous la présidence luxembourgeoise.

Le rapport comporte également des recommandations quant à la manière dont la compétitivité pourrait être encore mieux intégrée dans tous les domaines d'action à l'avenir; ces recommandations peuvent être résumées comme suit:

- Il conviendrait de s'attacher en toute priorité à continuer de favoriser une **approche intégrée de la compétitivité** dans le cadre du Conseil "Compétitivité" et entre les différentes formations du Conseil.
- Le Conseil "Compétitivité" devrait exploiter et étoffer la **liste des questions à intégrer établie par la présidence** ainsi que le **check-up de la compétitivité**, qui constituent deux instruments permettant d'assurer le suivi de l'intégration de la compétitivité dans tous les domaines d'action et d'améliorer le fonctionnement du Conseil "Compétitivité". Ces instruments devraient aider le Conseil à s'acquitter de son mandat et à réagir en temps voulu aux questions importantes se rapportant à l'économie réelle.
- **L'intégration** de la compétitivité dans tous les domaines d'action devrait également être **appliquée au niveau national**, au moyen d'une coordination appropriée. La liste des questions à intégrer peut être utile à cet égard.
- La gouvernance des grands processus politiques liés à la compétitivité, tels que le **marché unique numérique** et la **stratégie pour le marché unique**, devrait être renforcée, et le Conseil "Compétitivité" devrait jouer activement son rôle.
- La Commission devrait fournir davantage de précisions sur le **calendrier et la teneur des mesures spécifiques qu'elle prévoit** pour approfondir l'intégration de la compétitivité dans tous les domaines d'action, qu'il s'agisse de mesures horizontales ou sectorielles.
- Le **groupe de travail de haut niveau sur la compétitivité et la croissance** devrait être associé aux travaux préparatoires concernant les questions relatives à l'intégration de la compétitivité dans tous les domaines d'action et à l'analyse approfondie de ces questions, et il devrait continuer de suivre la **mise en œuvre des conclusions du Conseil**.

La présidence luxembourgeoise invite les futures présidences et la Commission à s'appuyer sur les conclusions du présent rapport et à en assurer le suivi.

INTEGRATION DE LA COMPETITIVITE DANS TOUS LES DOMAINES D'ACTION: MISE EN ŒUVRE

ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

RAPPORT DE LA PRESIDENCE

I. MANDAT DU CONSEIL "COMPETITIVITE"

Au sein du Conseil, l'idée d'intégrer systématiquement les questions relatives à la compétitivité dans tous les domaines d'action ne date pas d'hier. Lors de sa création, en 2002, le Conseil "Compétitivité" devait jouer le rôle d'observatoire stratégique de la compétitivité⁴.

Le Conseil européen de mars 2003 a confié au Conseil "Compétitivité", quelques mois après sa création, un large mandat afin qu'il soit *"effectivement consulté, dans le cadre des procédures décisionnelles du Conseil, sur les propositions considérées comme étant susceptibles d'avoir un effet notable sur la compétitivité, de même que toutes les formations du Conseil sont chargées d'évaluer l'impact de leurs travaux"*.⁵

Parallèlement, le Conseil européen a déclaré que le Conseil "Compétitivité" *"doit assumer activement son rôle horizontal de promotion de la compétitivité et de la croissance (...), en réexaminant périodiquement tant les questions horizontales que sectorielles"*⁶.

II. AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL "COMPETITIVITE"

Le Conseil "Compétitivité" s'est toujours employé à tenir ce rôle et on s'accorde à reconnaître que de nouvelles méthodes de travail sont nécessaires pour en améliorer l'efficacité.

⁴ En fusionnant les anciennes formations "Industrie", "Marché intérieur" et "Recherche" du Conseil.

⁵ Doc. 8410/03.

⁶ Ibid.

En septembre 2014, sous la présidence italienne, le Conseil "Compétitivité" a décidé d'"exercer son mandat d'une manière plus structurée et systématique de manière à étudier toutes les propositions pertinentes ayant une incidence significative sur la compétitivité", et d'"examiner régulièrement dans quelle mesure la compétitivité industrielle est effectivement intégrée dans les autres domaines d'action [comme le demandait le Conseil européen de mars 2014]⁷, sur la base d'informations à fournir par la Commission."⁸

Les dispositions concrètes ci-après ont ensuite été prises pour améliorer le fonctionnement opérationnel du Conseil "Compétitivité".

i) Check-up de la compétitivité

Fort du soutien marqué apporté aussi bien par les États membres que par la Commission, la présidence luxembourgeoise a instauré une nouvelle méthode de travail destinée à renforcer le rôle stratégique du Conseil "Compétitivité": il s'agit du "check-up" de la compétitivité (ci-après le "check-up").

Le check-up devrait permettre aux ministres de faire part de leurs priorités et de réagir aux questions urgentes et aux évolutions intervenant dans tous les domaines présentant un intérêt pour le cœur de métier du Conseil "Compétitivité", à savoir l'économie réelle.

Le check-up se présente sous la forme d'un débat ouvert entre les ministres et la Commission, qui a lieu au début de chaque session du Conseil "Compétitivité". En termes de résultats et de suivi, il s'agit de faire le point de la situation, de recenser les priorités pour les travaux futurs - du Conseil et de ses instances préparatoires - ainsi que de contribuer au renforcement de la coordination sur des questions importantes au niveau national.

Outre les questions de contenu, le check-up est également destiné à améliorer la dynamique des sessions du Conseil "Compétitivité" en les rendant plus spontanées et plus interactives.

Un premier check-up a été réalisé lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 1^{er} octobre 2015. Il s'appuyait sur deux éléments principaux:

⁷ Ibid.

⁸ Doc. 13338/14.

- a) Une présentation de la Commission sur les indicateurs clés en matière de compétitivité et d'intégration du marché, par exemple l'intégration des marchés des biens et des services, et les tendances les plus récentes en ce qui concerne l'IED et l'investissement en général. Dans le cadre de sa présentation, la Commission a mis en avant un domaine présentant un intérêt particulier: le lien entre la politique environnementale et l'amélioration de la réglementation et, d'une façon plus générale, la nécessité de faire en sorte que le cadre réglementaire soit prévisible, clair et cohérent.
- b) La liste des questions à intégrer établie par la présidence: il s'agit d'un document officieux de la présidence qui vise à fournir un aperçu indicatif et non exhaustif des initiatives en cours et à venir de l'UE qui sont susceptibles d'avoir une incidence notable sur la compétitivité, notamment des initiatives relevant du domaine de compétence d'autres formations du Conseil. Pour aider le Conseil "Compétitivité" dans l'exercice de son rôle de suivi de l'intégrité et du bon fonctionnement du marché intérieur, les initiatives ayant une base juridique relative au marché intérieur (article 114 du TFUE) sont spécifiquement mises en évidence dans la liste.

Le check-up a donné lieu à un débat approfondi et ouvert sur les principales priorités recensées par les ministres dans le cadre de l'intégration de la compétitivité dans tous les domaines d'action. Pour ce qui est de la question de l'efficacité de la réglementation, il a également contribué à faire apparaître qu'il n'existe pas nécessairement de lien direct entre le niveau d'ambition de la législation et la charge réglementaire qu'elle crée; en d'autres termes, il est possible de viser un niveau élevé d'ambition tout en faisant en sorte que la charge réglementaire demeure la plus faible possible.

Dans la perspective des futures discussions consacrées au check-up, les améliorations ci-après ont été proposées et ensuite prises en compte:

- Il conviendrait d'accorder davantage d'importance à l'analyse microéconomique, en s'appuyant sur les dernières données en date, et à la comparaison entre la compétitivité de l'UE et celle des pays tiers (la "dimension internationale").
- Il conviendrait de faire une distinction plus claire entre le débat suivant la présentation de la Commission sur le check-up et celui sur la liste des questions à intégrer établie par la présidence.
- Il n'y a pas lieu de débattre de cette liste dans son intégralité. La présidence devrait plutôt choisir une ou deux questions destinées à faire l'objet d'un examen approfondi lors de chaque session du Conseil.

- La liste de la présidence peut constituer un moyen utile d'assurer le suivi des principaux dossiers présentant un intérêt pour la compétitivité. Les États membres pourraient également l'utiliser à des fins de coordination interne au sein de leurs administrations nationales.
- En ce qui concerne les questions et les indicateurs devant être examinés lors de chaque session du Conseil, il devrait être envisagé de procéder selon une approche plus structurée.

ii) **Groupe de travail de haut niveau sur la compétitivité et la croissance**

Le groupe de travail de haut niveau sur la compétitivité et la croissance (GHN) a été formellement mis en place sous la présidence italienne; il s'agit d'un groupe de travail relevant de la compétence du Coreper (1^{re} partie)⁹.

Le mandat du GHN prévoit que celui-ci apporte son concours au Conseil "Compétitivité", y compris en ce qui concerne le suivi de la compétitivité et son intégration dans tous les domaines d'action.

Dans un souci de continuité, le GHN a été doté d'un seul et même président pour toute la durée des présidences italienne, lettone et luxembourgeoise. Le trio a ainsi désigné le représentant letton au sein du GHN en tant que président de celui-ci, les représentants italien et luxembourgeois étant désignés en tant que vice-présidents¹⁰.

Durant le mandat du trio de présidences, le GHN a procédé à un examen approfondi de plusieurs questions importantes liées à l'intégration de la compétitivité dans tous les domaines d'action, y compris l'Union de l'énergie, l'Union des marchés de capitaux et la création éventuelle d'"autorités nationales de la compétitivité".¹¹

Sous la présidence lettone, le GHN a fait le point sur la mise en œuvre des conclusions adoptées précédemment par le Conseil "Compétitivité", afin de déterminer, systématiquement, si le Conseil, la Commission et les États membres honorent leurs engagements.

⁹ Doc. 15006/14.

¹⁰ Par ailleurs, le vice-président italien a été spécialement chargé par le trio de "*formuler des propositions relatives aux stratégies, à la gouvernance et au fonctionnement opérationnel permettant de tirer pleinement parti des possibilités du GHN au profit de la compétitivité européenne*".

¹¹ Comme le propose le rapport des cinq présidents sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire.

Pour ce qui est des améliorations futures, il a été proposé de renforcer la participation du GHN à la préparation et au suivi des dossiers non législatifs figurant à l'ordre du jour du Conseil, y compris les questions recensées dans le cadre du check-up, et d'assurer une coordination efficace entre le GHN et le groupe "Compétitivité et croissance".

iii) Encourager les approches interdisciplinaires

Afin que la compétitivité soit abordée selon une approche plus intégrée, la présidence a encouragé la coopération entre les différents groupes de travail du Conseil traitant de questions importantes pour la compétitivité, aussi bien dans le cadre du Conseil "Compétitivité" qu'entre différentes formations du Conseil.

Ont ainsi été organisées plusieurs réunions conjointes entre le groupe pour l'amélioration de la réglementation et le groupe "Industrie", ainsi qu'entre le groupe "Marché intérieur" et le groupe "Industrie".

Se sont également tenues des réunions conjointes entre le groupe "Marché intérieur" et le groupe "Télécommunications et société de l'information" (sur le marché unique numérique), et les conseillers Environnement ont été invités à participer à une réunion du groupe "Industrie" consacrée à la compétitivité des industries grandes consommatrices d'énergie.

D'une manière générale, les délégations ont réagi très favorablement à la tenue de ces réunions conjointes, dont elles ont estimé qu'elles constituaient un moyen dynamique et efficace de dégager une communauté de vues entre différents domaines de compétence.

De même, il existe un large accord pour continuer de tirer parti du principe des réunions conjointes sous les futures présidences. Durant les discussions, plusieurs délégations se sont prononcées en faveur de la création de groupes ad hoc qui seraient chargés de questions importantes présentant un intérêt pour plusieurs formations du Conseil.

III. TRAVAUX THEMATIQUES SUR L'INTEGRATION DE LA COMPETITIVITE DANS TOUS LES DOMAINES D'ACTION

La présidence a organisé une série de réunions et des débats thématiques sur les facteurs de compétitivité importants afin de recenser les principaux problèmes. Cet exercice s'est essentiellement déroulé en présence d'acteurs et d'experts extérieurs, qui ont été invités pour alimenter les discussions.

Les points a. à g. ci-dessous donnent un aperçu indicatif et non exhaustif de ces travaux ainsi que des principaux résultats obtenus par la présidence.

a. Approche globale de l'intégration de la compétitivité dans tous les domaines d'action

En juin 2015, M. Bienkowska, membre de la Commission, a adressé aux ministres de la compétitivité une lettre au sujet du travail entrepris par la Commission pour promouvoir la compétitivité industrielle et intégrer celle-ci dans l'ensemble des politiques de l'UE.

Le contenu de cette lettre a été examiné par le groupe "Industrie". Dans l'ensemble, les États membres ont salué l'approche intégrée exposée par la Commission, qui a souligné la nécessité de prendre de plus en plus en considération les chaînes de valeur et d'adopter une vision plus large de la politique industrielle, y compris d'importants aspects tels que les services, la numérisation, une meilleure réglementation et le marché unique.

De nombreuses délégations ont fait part de leur souhait de recevoir des informations plus détaillées concernant le calendrier et le contenu spécifique des actions prévues par la Commission. En outre, un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité d'intégrer davantage d'autres politiques de l'UE présentant un intérêt pour la compétitivité de l'UE, comme la politique de l'environnement et la politique climatique. L'importance de continuer à mettre en œuvre, le cas échéant, des politiques spécifiques dans certains secteurs industriels et chaînes de valeur pour compléter les mesures horizontales a également été mise en avant. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures spécifiques pour améliorer la compétitivité des PME.

Auparavant, la présidence lettone avait mis l'accent sur les mesures requises pour permettre la transformation numérique de l'industrie européenne et, plus généralement, sur l'importance de mieux tenir compte de la dimension numérique dans toutes les politiques de l'UE, ces mesures devant faire l'objet d'un suivi en 2016¹².

b. Problèmes de compétitivité des industries grandes consommatrices d'énergie

La compétitivité des industries grandes consommatrices d'énergie figurait en bonne place parmi les priorités de la présidence luxembourgeoise. Elle a été examinée à la lumière d'importantes actions en cours, comme l'Union de l'énergie et la réforme proposée du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQUE-UE), ainsi que de considérations ayant trait à la politique commerciale. Le soutien apporté par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS) à des projets menés dans le cadre des industries grandes consommatrices d'énergie a également été examiné.

¹² Cf. doc. 8993/15: "Conclusions du Conseil sur la transformation numérique de l'industrie européenne".

Les graves difficultés auxquelles est confrontée l'industrie sidérurgique de l'UE ont fait l'objet d'une discussion lors d'une réunion extraordinaire que le Conseil "Compétitivité" a tenue le 9 novembre 2015. Lors de cette session, il a été décidé de prendre des mesures pour améliorer la compétitivité du secteur sidérurgique européen au niveau mondial. Ces mesures devraient faire partie d'une approche globale visant à créer des conditions-cadres favorables à la compétitivité des entreprises grandes consommatrices d'énergie dans leur ensemble, grâce notamment à un environnement réglementaire prévisible et cohérent et à des mesures visant à stimuler l'innovation. Les mesures à prendre consistent notamment à utiliser pleinement et rapidement l'ensemble des instruments de politique commerciale dont dispose l'UE pour garantir des conditions de concurrence équitables au niveau mondial, à exploiter les possibilités offertes par l'EFSI et le cadre actuel régissant les aides publiques dans l'UE, ainsi qu'à faire en sorte que le SEQE-UE empêche les fuites de carbone¹³. À titre de suivi, il a été décidé d'organiser une conférence spéciale de haut niveau réunissant les parties prenantes et associant les partenaires sociaux, afin d'examiner la situation actuelle et d'envisager des actions politiques.

La réforme proposée du SEQE-UE a également été examinée lors d'un débat ministériel informel qui s'est tenu le 1^{er} octobre 2015 en marge de la session du Conseil "Compétitivité".

À la lumière de ce débat, la Présidence a établi les messages-clés suivants:

- Il importe d'assurer une étroite coordination sur ce dossier au niveau national et de tenir le Conseil "Compétitivité" informé des négociations en cours.
- Il faut s'assurer que le SEQE-UE empêche les fuites de carbone et favorise les investissements à long terme dans l'UE en assurant la sécurité juridique et la prévisibilité.
- Le SEQE-UE devrait créer les incitants appropriés pour encourager et récompenser les meilleures performances dans toutes les industries grandes consommatrices d'énergie et stimuler l'investissement dans les solutions les plus innovantes et les plus vertes.

En outre, les autres questions qui ont été évoquées et qui pourraient mériter un examen plus approfondi ont notamment été les suivantes:

¹³ Les conclusions de la présidence de cette réunion extraordinaire du Conseil "Compétitivité" peuvent être consultées en cliquant sur le lien suivant: <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/11/09-compet-presidency-conclusions/>

- L'introduction d'un mécanisme de compensation harmonisé pour les coûts indirects du carbone.
- La mise en place de mesures visant à garantir que le risque de fuite de carbone est géré efficacement et, de manière plus ciblée, l'objectif étant d'allouer jusqu'à 100 % de quotas à titre gratuit aux installations les plus efficaces dans les secteurs les plus exposés, conformément aux conclusions du Conseil européen d'octobre 2014.
- La définition de critères sur la base des données de production les plus récentes, en tenant compte dans le même temps de la charge administrative qui pèse sur les entreprises.
- La nécessité de soutenir les technologies à faibles émissions de CO₂ en se fondant sur les principes de transparence et d'excellence.

c. Tirer parti du programme pour une meilleure réglementation pour renforcer la compétitivité des entreprises de l'UE, en particulier les PME

Dans le cadre de cet axe de travail, l'objectif était d'examiner – sous un angle concret et pratique – comment les instruments et les procédures permettant d'améliorer la réglementation peuvent contribuer à faire en sorte que celle-ci soit adaptée à l'objectif qu'elle poursuit et produise les résultats escomptés de la manière la plus efficace, en particulier du point de vue des PME et des microentreprises.

Les discussions ont tenu compte du contexte général du programme pour une meilleure réglementation et du programme REFIT. Elles comprenaient des outils d'évaluation ex ante – évaluation de l'impact – et ex post, en particulier l'évaluation des coûts cumulés et des bilans de qualité.

Une attention particulière a été accordée à la manière dont la législation de l'UE tient compte des besoins des PME (principe "Penser en priorité aux PME"). Dans ce contexte, l'utilité des dérogations spécifiques et des régimes allégés dont bénéficient les PME ou les microentreprises et l'expérience acquise jusqu'ici en la matière ont été examinées.

Les discussions ont mis en évidence les difficultés particulières suivantes:

- L'évaluation de l'impact de la réglementation – ex ante et ex post – est, en général, un exercice complexe et les méthodologies doivent en principe être élaborées et appliquées au cas par cas.
- Il n'est pas toujours possible de quantifier l'impact (coûts potentiels, avantages, etc.) de manière fiable. Ces estimations constituent toutefois des éléments à prendre en compte, parmi d'autres, dans le cadre du processus décisionnel.

- Si les évaluations ex post de la législation fournissent des indications précieuses sur la manière dont une réglementation fonctionne sur le terrain, elles sont en général particulièrement difficiles à effectuer, coûtent très cher et prennent énormément de temps. Les objets des évaluations ex post devraient par conséquent être sélectionnés soigneusement et définis précisément.
- Il est nécessaire d'assurer un suivi plus systématique des résultats des évaluations ex post, par exemple les évaluations des coûts cumulés pour l'acier et l'aluminium. Il a par ailleurs été suggéré de procéder à des évaluations des coûts cumulés dans d'autres secteurs manufacturiers ou dans les services.
- La nécessité a été évoquée d'améliorer le tableau de bord REFIT en introduisant davantage d'estimations quantitatives des effets du programme REFIT.
- Des dérogations spécifiques ou les régimes allégés dont bénéficient les PME ou les microentreprises peuvent être efficaces dans certains domaines, mais également se révéler contreproductifs lorsque les PME sont à la recherche de financements commerciaux.
- L'objectif principal devrait demeurer d'élaborer une législation claire et simple pour toutes les entreprises, les petites comme les grandes, étant donné, en particulier, la très nette prédominance des PME et des microentreprises dans l'économie (elles représentent ensemble environ 98 % du nombre d'entreprises dans l'UE).
- Il peut y avoir des différences sensibles entre les divers types d'entreprises répondant aux critères permettant de les considérer comme des PME, notamment les microentreprises et les jeunes entreprises qui, selon leur situation, peuvent avoir des besoins et des attentes très différents en matière de législation.
- En plus d'évaluer les coûts et les charges, il semble important de tenir également compte de la valeur ajoutée et des avantages qu'une réglementation européenne peut procurer aux entreprises, en particulier sous l'angle de la sécurité juridique et de la suppression, pour les entreprises, de la charge que constitue le fait d'avoir à se conformer à 28 législations nationales.

d. Approfondir l'intégration du marché unique

Le bon fonctionnement du marché unique, notamment en ligne, constitue l'un des principaux facteurs de compétitivité pour l'UE. Il constitue également l'un des seuls qui demeure essentiellement aux mains de l'UE (par opposition à d'autres domaines davantage tributaires de l'environnement mondial ou des politiques nationales): l'UE est libre de fixer ses propres règles concernant le marché unique, ainsi que leur degré d'ambition.

Dans de nombreux domaines, pourtant, le marché unique reste fragmenté et l'UE reste loin de l'objectif qui consiste à permettre aux entreprises et aux consommateurs de vendre et d'acheter dans l'UE des biens et des services aussi facilement que sur leurs marchés nationaux. Trop souvent, ils ont encore affaire à 28 "mini-marchés".

L'approfondissement du marché unique, notamment du marché unique numérique, par l'élimination de l'important "**coût de la non-Europe**"¹⁴ engendré par les obstacles restants, a été une priorité essentielle de la présidence.

Les avantages et le besoin d'une réglementation bien conçue de l'UE, qui contribue à l'intégration du marché par la suppression des obstacles, ont été soulignés lors de la réunion informelle des ministres de la compétitivité, qui s'est tenue le 20 juillet 2015 à Luxembourg. Une réglementation bien conçue de l'UE présente des avantages tangibles pour les entreprises, les citoyens et les consommateurs.

Sur la base des discussions qui ont eu lieu lors de ce Conseil informel, la présidence a conclu que les États membres et les entreprises sont très demandeurs d'une législation de l'UE plus efficace et plus ciblée, ainsi que du recours à des outils réglementaires favorisant l'intégration du marché et la sécurité juridique, en particulier en combinant dans la législation de l'UE harmonisation ciblée et reconnaissance mutuelle.

La présidence a également traité deux initiatives présentées par la Commission en vue d'approfondir le marché unique: la stratégie relative au marché unique numérique et la stratégie pour le marché unique.

En ce qui concerne le marché unique numérique, la présidence lettone a réalisé un travail considérable de définition des priorités. En l'absence de propositions législatives, qui sont attendues pour fin 2015 et courant 2016, la présidence luxembourgeoise a mis l'accent sur le suivi des travaux en cours au sein de la Commission et sur l'analyse détaillée de certaines questions importantes concernant la future approche de la Commission en matière réglementaire, en particulier en ce qui concerne les plateformes en ligne et l'économie du partage. À cet effet, des réunions conjointes ont eu lieu entre les groupes "Marché intérieur" et "Télécommunications".

¹⁴ Voir le rapport:
[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2014/563350/IPOL-EAVA_ET\(2014\)563350_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2014/563350/IPOL-EAVA_ET(2014)563350_EN.pdf)

En outre, la présidence a entamé les travaux relatifs à la stratégie pour le marché unique en examinant les principales priorités politiques proposées par la Commission. Le rapport sur l'intégration du marché unique et la compétitivité, qui présente les données économiques qui étayent la stratégie, a été examiné lors d'une réunion conjointe des groupes "Marché intérieur" et "Télécommunications".

Les discussions ont permis de dégager les éléments suivants:

- La stratégie pour le marché unique et les objectifs qu'elle poursuit bénéficient d'un large soutien.
- Pour obtenir des résultats tangibles en termes de croissance et de création d'emplois, il y a lieu d'assurer une bonne coordination entre la stratégie pour le marché unique et la stratégie relative au marché unique numérique.
- Les initiatives concrètes qui devraient découler de la stratégie pour le marché unique et de la stratégie relative au marché unique numérique devraient contribuer de manière effective à l'amélioration du fonctionnement du marché unique en éliminant les obstacles et en apportant une sécurité juridique aux opérateurs et aux consommateurs.
- Pour garantir la cohérence et la convergence des résultats, il importe de surveiller, au niveau politique au sein du Conseil, l'état d'avancement de la mise en œuvre des deux stratégies et des travaux portant sur des initiatives spécifiques.
- Les délégations se félicitent vivement de la fusion, en un seul document, des anciens rapports annuels sur la compétitivité de l'UE et sur l'intégration du marché unique.
- Le rapport intégré fournit dans l'ensemble un socle d'éléments probants appropriés pour évaluer le fonctionnement du marché unique et identifier les besoins quant aux mesures à prendre.
- Dans la perspective des éditions à venir du rapport, des efforts accrus devront être déployés pour présenter un cadre analytique plus cohérent grâce à une meilleure intégration/mise en relation des différentes composantes du rapport, ainsi qu'à l'insertion de chapitres par pays portant sur les performances de chaque État membre.
- L'idée de compléter le cadre existant par l'ajout d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui reflètent la compétitivité et l'intégration du marché unique du point de vue des entreprises, en particulier des PME, suscite également un vif intérêt.
- Pour donner une visibilité politique élevée à l'état d'intégration du marché unique, l'idée d'introduire un indicateur-clé (ou un nombre limité de tels indicateurs) pourrait être étudiée plus avant.

e. Améliorer l'accès des PME au financement et favoriser l'investissement

Les PME européennes ne cessent de rencontrer des difficultés pour développer et intensifier leurs activités au sein du marché unique et au niveau international. Outre les obstacles réglementaires, tels qu'une législation contraignante, les procédures au niveau national et les obstacles aux activités transfrontières,¹⁵ l'accès au financement figure systématiquement parmi les principales préoccupations des entreprises. Dès lors, il constitue aussi l'une des grandes priorités politiques au niveau de l'UE.

Bien qu'il soit accordé une attention particulière à cette question, les PME continuent à rencontrer des difficultés et certaines entreprises, dont la croissance est particulièrement forte et dont les besoins de financement sont les plus importants, décident donc de délocaliser leurs activités dans d'autres régions du monde (en particulier aux États-Unis) afin de leur donner plus d'ampleur.

L'objectif de la présidence était de se faire une idée de la situation sur le marché afin de déterminer ce que l'UE peut faire pour améliorer l'accès au financement.

Il s'agissait notamment de se pencher sur une série d'instruments financiers de l'UE en matière de compétitivité, notamment Horizon 2020, COSME,¹⁶ les Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que le financement disponible au titre de l'EFSI.¹⁷

On a aussi fortement insisté sur la nécessité d'améliorer la disponibilité d'autres sources de financement - notamment les marchés de capitaux, le capital-risque et le financement participatif - auxquelles l'on a plus souvent recours dans d'autres régions du monde et qui devraient jouer un rôle plus important en fournissant un financement aux entreprises ayant des difficultés à en obtenir, en particulier les PME et les start-up. Les instruments financiers existants de l'UE, tels que l'EFSI, devraient jouer un rôle à cet égard.

¹⁵ Il en est question à la section c. ci-dessus.

¹⁶ Le "Programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises" (COSME) (2014 - 2020)

¹⁷ Les principaux résultats des programmes menés pendant la période de financement précédente (2007-2013) ont également été examinés.

Les questions ci-après ont notamment été évoquées.

- Les instruments financiers de l'UE, qui produisent généralement de bons résultats, offrent un grand nombre de possibilités de financement. Il serait toutefois utile d'analyser plus avant l'usage qu'en font les PME ainsi que l'impact sur celles-ci.
- Souvent, les entreprises n'ont pas connaissance des possibilités qui leur sont offertes, et les administrations et agences de promotion nationales rencontrent fréquemment des difficultés pour communiquer les informations pertinentes aux groupes cibles visés. Il est primordial de diffuser les informations aux PME.
- Il convient d'améliorer les connaissances et la sensibilisation concernant les questions financières, grâce à la formation et à une interconnexion renforcée entre les PME, les intermédiaires financiers et l'expertise existante.
- On pourrait mieux faire connaître le portail central de financement de l'UE¹⁸ et le rendre plus convivial en améliorant la promotion, en mobilisant les organisations intermédiaires des PME, etc.
- L'idée de mettre en place, dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux, des mesures ambitieuses pour développer de nouvelles sources de financement bénéficie d'un large soutien.
- L'amélioration de l'accès aux sources de financement classiques, notamment les prêts bancaires, demeure d'une grande importance dans le cadre de l'écosystème financier, y compris pour les PME traditionnelles moins innovantes, pour lesquelles les nouvelles sources de financement présentent généralement moins d'intérêt.
- Il est nécessaire d'assurer une bonne coordination entre les mesures au niveau de l'UE et les programmes et conditions de marché actuels dans les États membres.

f. Prendre en compte les chaînes de valeur dans l'élaboration des politiques

Au niveau international, la production, le commerce et les investissements sont de plus en plus organisés selon des chaînes de valeur mondiales (CVM) dans lesquelles les différentes étapes du processus de production se déroulent dans des pays différents et, souvent, sur des continents différents.

L'UE est nettement en avance sur les autres régions en matière d'intégration commerciale régionale. Le marché unique a permis aux entreprises européennes de bénéficier plus facilement d'économies d'échelle et également de réduire les coûts de transaction. Ainsi, cela a aussi permis aux entreprises de l'UE de compter sur une base solide pour se réorienter vers des activités à qualification plus élevée et à plus forte valeur ajoutée. Cela signifie que les entreprises de l'UE sont déjà bien placées pour participer aux chaînes de valeur et tirer profit de la croissance des CVM.

¹⁸ www.access2finance.eu

L'objectif de la présidence était de mieux comprendre le fonctionnement des chaînes de valeur et leur signification pour les entreprises et les décideurs politiques, compte tenu également de la lettre sur l'intégration de la compétitivité adressée par la Commissaire Bienkowska aux ministres de la compétitivité (voir ci-dessus), qui évoquait les mesures visant à soutenir l'intégration des entreprises de l'UE dans les chaînes de valeur européennes et mondiales.

Les questions ci-après ont notamment été évoquées.

- L'étroite intégration des chaînes de valeur internationales et de l'UE soulève des questions complexes qui doivent être étudiées avec soin lors de l'élaboration de politiques au niveau de l'UE ou au niveau national.
- En général, les PME peuvent largement tirer profit de leur participation directe ou indirecte aux CVM.
- La nécessité de mieux prendre en compte les CVM dans l'élaboration des politiques de l'UE fait l'objet d'un large consensus. Il faudrait encore travailler à mieux comprendre les CVM ainsi que leur signification pour les décideurs politiques de l'UE, y compris les incidences des options possibles tout au long de ces chaînes de valeur.
- Il est indispensable que le niveau d'intégration du marché soit élevé pour favoriser le développement de chaînes de valeur au niveau régional. L'approfondissement du marché intérieur constitue un outil puissant pour doper l'attractivité de l'UE et accroître sa part dans les CVM.
- Il n'existe pas de solution toute faite pour promouvoir des volets d'activités spécifiques. Les chaînes de valeur et les problèmes de politique générale doivent être examinés au cas par cas.
- L'innovation est possible tout au long de la chaîne de valeur, Dans des secteurs qui vont bien au-delà de la R&D et comprennent les processus, la logistique et la prestation de services.
- L'UE peut aider à rapprocher les parties provenant de domaines différents pour identifier des synergies entre les secteurs, les technologies et les processus, qui pourraient offrir un important potentiel économique.
- Pour illustrer le fonctionnement d'une CVM, la présidence a retenu l'exemple du secteur aérospatial. Les futures présidences pourraient poursuivre l'analyse pour d'autres secteurs.

g. La contribution des stratégies de groupement d'entreprises et de spécialisation intelligente

Dans la lettre adressée aux ministres de la compétitivité en juin 2015 (voir ci-dessus), la Commissaire Bienkowska soulignait que les stratégies de groupement d'entreprises et de spécialisation intelligente constituaient des outils de premier plan pour favoriser la compétitivité industrielle, la coopération stratégique transfrontière et le développement de chaînes de valeur européennes.

Dans de nombreuses régions européennes, les politiques de groupement d'entreprises servent de levier pour l'innovation et la modernisation industrielle. Elles peuvent être un moteur essentiel pour les stratégies de spécialisation intelligente dans les écosystèmes régionaux et locaux en stimulant l'innovation, l'adoption de technologies et la diffusion des connaissances. Elles peuvent également constituer un levier important pour intégrer les PME dans les processus d'innovation et dans les chaînes de valeur qui s'étendent au-delà des frontières régionales et nationales.

L'objectif de la présidence était de faire le point sur les politiques existantes de l'UE dans ce domaine et d'examiner les pistes à suivre. Les discussions ont notamment permis de mettre en évidence les points ci-après.

- Les outils mis en place par la Commission pour faciliter la collaboration entre groupements ont été accueillis de manière positive par les États membres.
- Il est important d'optimiser les synergies entre les différents outils et politiques existants.
- En raison de la grande diversité des mesures existantes, il serait utile de disposer d'un aperçu cohérent des politiques de l'UE en vigueur, ainsi que de leur efficacité (résultats obtenus jusqu'à présent, lacunes actuelles etc.).
- Les stratégies de groupement d'entreprises peuvent donner des résultats concrets en favorisant les liens entre l'industrie et les services, en soutenant l'innovation et l'entrepreneuriat, et en faisant intervenir les PME dans des chaînes de valeur au-delà de leurs frontières nationales.

- Elles peuvent également promouvoir la participation des PME aux programmes de l'UE, tels que Horizon 2020.
- Les stratégies de groupement d'entreprises peuvent jouer un rôle important en mobilisant l'investissement privé pour des projets innovants, la modernisation industrielle etc.
- L'intervention de l'UE peut apporter une importante valeur ajoutée en promouvant l'élaboration de projets de groupement ou de stratégies de spécialisation intelligente inter-régionaux ou paneuropéens ainsi que la participation à ces projets ou stratégies.
- Il faudrait étudier plus avant ce que pourrait apporter le fait d'établir des liens entre des régions européennes présentant des niveaux de développement sensiblement différents.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Intégrer la compétitivité dans tous les domaines d'actions, c'est veiller à ce que les questions de compétitivité soient prises en compte lors de l'élaboration des politiques de l'UE et de leur coordination au niveau national, conformément au mandat du Conseil "Compétitivité". Il doit s'agir d'un processus dynamique et continu.

Les efforts déployés pour intégrer la compétitivité dans tous les domaines d'action ne sont pas destinés à faire double emploi avec les travaux effectués dans d'autres formations du Conseil, ni à s'y superposer. Cette intégration ne vise pas non plus à remettre en question la réalisation d'objectifs d'intérêt public importants et légitimes.

Au contraire, la valeur ajoutée du Conseil "Compétitivité" devrait consister à étudier les moyens qui seraient les moins contraignants, les plus efficaces et les plus rationnels économiquement pour atteindre les objectifs du traité dans le cadre de toutes les politiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur la compétitivité, qu'elles relèvent ou non de la compétence du Conseil "Compétitivité", ainsi que pour améliorer la cohérence des politiques ayant trait à la compétitivité. Le Conseil "Compétitivité" devrait également avoir pour rôle d'attirer l'attention sur les problèmes de compétitivité que suscitent des politiques spécifiques ou l'évolution de la situation de l'économie réelle.

Ce faisant, il convient d'accorder une attention particulière à la nécessité de préserver l'intégrité du marché unique et de contribuer activement à son achèvement. En tout état de cause, toutes les propositions ayant une base juridique relative au marché unique (article 114 du TFUE) devraient réellement contribuer à l'amélioration de son fonctionnement.

Largement soutenu par les États membres et la Commission, le trio constitué des présidences italienne, lettone et luxembourgeoise a pris toute une série de mesures pour améliorer les méthodes de travail du Conseil "Compétitivité" et contribuer à faire de la compétitivité une préoccupation transversale.

Modifier les méthodes de travail prend du temps. Il est clair que les changements doivent être testés et améliorés au fur et à mesure afin de produire, de manière systématique, des résultats meilleurs et plus concrets. À moyen et long terme, une structure de gouvernance améliorée s'appuyant sur les méthodes de travail fixées dans le présent rapport devrait contribuer à renforcer l'influence du Conseil "Compétitivité", en fournissant des contributions plus substantielles sur les questions présentant un intérêt pour la compétitivité de l'UE.

Compte tenu des enseignements tirés et des principaux résultats des travaux décrits ci-dessus, la présidence luxembourgeoise propose les recommandations ci-dessous.

Recommandations de la présidence sur l'intégration de la compétitivité

- La **liste des questions à intégrer établie par la présidence** pourrait devenir un instrument permettant d'assurer le suivi des principaux dossiers présentant un intérêt pour la compétitivité. Elle devrait être tenue à jour et servir de document d'information pour le processus politique, y compris pour les efforts de coordination menés au niveau national. À l'avenir, davantage de précisions pourraient être ajoutées à la liste - notamment quant à l'état d'avancement des différents dossiers et initiatives qui y figurent, à la question de savoir si et de quelle manière des analyses d'impact ont été réalisées (en particulier en matière de compétitivité), etc. - afin de la rendre plus opérationnelle
- Le "**check-up**" de la **compétitivité** a montré qu'il peut permettre d'assurer le suivi de l'intégration de la compétitivité et de l'amélioration du fonctionnement du Conseil "Compétitivité". Il convient de faire figurer ce check-up en tête de l'ordre du jour de chaque session du Conseil "Compétitivité". Il devrait être amélioré au fur et à mesure grâce à l'expérience acquise, y compris en ciblant encore davantage chaque débat et en assurant un suivi systématique. En ce qui concerne sa teneur, le check-up devrait chaque fois être étroitement lié aux questions figurant à l'ordre du jour de la session concernée du Conseil "Compétitivité".
- Le **groupe de travail de haut niveau sur la compétitivité et la croissance** peut jouer un rôle important dans l'intégration de la compétitivité dans tous les domaines d'action. Il se peut que les présidences à venir envisagent de procéder, dans le cadre du GHN, à des analyses plus approfondies des questions relatives à l'intégration, qui pourraient ensuite alimenter les travaux du Conseil préparés par le Coreper. Le GHN pourrait également intervenir dans le suivi du check-up.
- D'une manière plus générale, il est essentiel de continuer à promouvoir une **approche intégrée de la compétitivité** dans le cadre du Conseil "Compétitivité" et entre les différentes formations du Conseil. La pratique consistant à recueillir différents points de vue sur des questions clés en organisant des réunions conjointes de divers groupes de travail peut constituer un moyen efficace de dégager une communauté de vues entre différents domaines de compétence.
- Il est également nécessaire de renforcer la gouvernance des grands processus politiques liés à la compétitivité tels que le **marché unique numérique** et la **stratégie pour le marché unique**. Le Conseil "Compétitivité" devrait jouer activement son rôle et faire régulièrement le point sur les progrès réalisés dans le cadre de ces deux axes de travail.
- Nombreux sont ceux qui demandent des précisions sur le **calendrier et la teneur des mesures spécifiques prévues par la Commission** pour approfondir l'intégration de la compétitivité dans tous les domaines d'action, notamment en ce qui concerne le **passage au numérique de l'industrie de l'UE**.
- La Commission devrait songer à poursuivre ou à élaborer, le cas échéant, **des politiques et des plans d'action spécifiques** dans certains secteurs et chaînes de valeur, afin de compléter les mesures horizontales.
- Le Conseil devrait également continuer à assurer de manière régulière le suivi de **la mise en œuvre de ses conclusions**. Il a été dressé un bilan détaillé sous la présidence lettone, qui pourrait de nouveau avoir lieu au cours de l'année 2016.

La présidence luxembourgeoise invite les futures présidences et la Commission à s'appuyer sur les conclusions du présent rapport et à en assurer le suivi.